

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 décembre 2018

Date de convocation : 12 décembre 2018

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ, Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, , Hervé PICON,

Excusés (es) : Claude BLANC, René BAYLE, Christian ALBERTIN

Absents(es) : William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Urbanisme

Permis de construire

- **BAYLE Richard** Construction d'un abri de jardin parcelle C 1098 : demande de pièces complémentaires.
- **LECRIQUE Marie** Construction d'une maison individuelle parcelle B 1074 Avis favorable

Déclaration préalable

- **DE LUCAS S.** pose de panneaux photovoltaïques parcelle B 816 Avis favorable
- **Commune de Beaulieu** Aménagement de la cure Avis favorable
- **LECRIQUE Claude** Division parcellaire parcelle B 1074 Avis favorable

3 Personnel communal

- **CATELAN Roger** : Le contrat aidé de Monsieur Roger CATELAN se termine au 1^{er} janvier 2019. Une prolongation de son contrat a été demandée et reçue favorablement pour une durée d'un an. Cet embauche se fera au taux horaires de 10€ 57 de l'heure.
- **Andrée DEBERNARDI** : Madame DEBERNARDI est un agent contractuel et de ce fait ne bénéficie pas du changement d'indice de la fonction publique. Pour respecter l'égalité de traitement avec le personnel titulaire il y a lieu d'augmenter les indices de 328 (IM) points à 336 (IM) soit 10.38 de l'heure

4 Tarif de déneigement

La réunion annuelle des déneigeurs a eu lieu le 3 décembre. Un point a été fait sur les tournées, le matériel et les prix. Une augmentation des taux horaires sera appliquée pour tenir compte de l'augmentation du prix des carburants soit :

- Taux horaires avec matériel communal : 57€ de l'heure (+ 2euros)
- Taux horaire avec le matériel privé : 70e de l'heure (+ 2 euros)

5 Délibération RPQS

Il est fait obligation réglementaire au service eau et assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, en tant que gestionnaire du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées de la collectivité, de présenter un Rapport annuel concernant le Prix et la Qualité du Service rendu à l'utilisateur des services (RPQS).

Ce rapport reprend les données suivantes pour les services eau et assainissement :

La tarification des services,
Les indicateurs de performances et financiers réglementaires des services,
La caractérisation technique des services,
Les travaux réalisés,
Le programme de travaux à venir.

Ce rapport est établi par le service eau et assainissement de la collectivité et est destiné aux usagers des services. Après présentation au Conseil municipal du RPQS pour l'année 2017, les membres du conseil municipal accepte le RPQS tel qui a été présenté.

6 Modification de la délibération instaurant l'exonération de la taxe d'aménagement des abris de jardin

Une délibération a été prise le 17 mars 2014 pour exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration. En effet il s'agissait plus souvent de constructions légères de moins de 20 m² qui se trouvaient avec une taxe supérieure au prix de leur acquisition. Après quelques années d'utilisation il y a cependant lieu d'en préciser les conditions et notamment de définir la définition d'un abri de jardin.

Après en avoir débattu le conseil municipal souhaite appliquer la formule suivante :

Accepte l'exonération partielle de la part communale de la taxe d'aménagement sur les constructions légères de type abris

ou cabanon de jardin soumis à déclaration préalable(moins de 20 m²). Cette exonération sera appliquée sur 50% de la surface des abris de jardin compris entre 5 et 20 m².

7 Prêt pour construction de la Cure

Pour financer le projet de la cure la commune a besoin d'emprunter 300 000 euros pour une durée de 20 à 25 ans .Quatre organismes bancaires ont été consultés pour des propositions de prêts.

300000 EUROS	CERA	CACE	CASRA	Crédit mutuel
20 ans	1,77 (trimestre) 1,78 annuelle	1,72%	1,55%	1.54 %
Frais de dossier	300 €	300 €	600 €	300 €
25 ans	1,95%	1,83%	en attente	1.75%
Frais de dossier	300 €	300 €		300 €

Le Conseil municipal valide la proposition du Crédit mutuel et autorise le Maire à signer les contrats avec cette banque

8 Motion de la poste

Depuis quelques mois la poste de Saint Marcellin a réorganisé le service de distribution du courrier. Cette réorganisation a permis de supprimer 3 tournées et pour conséquence directe une désorganisation de la distribution du courrier. Dans certaines communes Vinay/Beaulieu/ Têche /ST Sauveur /ST Vérand / Chasselay plusieurs fois par semaine la tournée journalière ne peut être terminée et le courrier distribué un jour sur deux.

Les membres du Conseil municipal sont saisis d'une proposition de motion pour la défense du service public de distribution du courrier de La Poste.

La modification de l'organisation du service de distribution du courrier sur le territoire porte atteinte à la qualité du service public. Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de réagir et de défendre le maintien de la qualité de service.

9 Divers

- Vœux 2018 le maire rappelle la date des vœux et recense les membres du conseil qui seront présents.